

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Du 30 octobre à 20h00

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Présents : M. MORGEN Jean-Paul, M BIANCHI Bruno, Mme GRUSS Virginie, M. ROBEZ-MASSON Jérémy (arrive à 20h45 au point 5 de l'ordre du jour), M. PERIAT Fabrice, M. ROMANO Stéphane, M. GROSJEAN Hervé, M. NACER Boudjema, Mme SCANZI Sylvie, Mme GARCIA Françoise, M. BESANCON Germain.

Absents excusés : M. FLEURY Sylvain donne procuration à M. Jean-Paul MORGEN
M. OTTIGER Jean-Claude donne procuration à M. Stéphane ROMANO
M. DE SOUSA Claude donne procuration à M. Bruno BIANCHI
M. Bertrand PAILLARD

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

M. Boudjema NACER est nommé secrétaire de séance.

Le maire propose d'ajouter deux questions à l'ordre du jour

en point 10 : chauffage de l'école

point 11 : aide aux devoirs en périscolaire

le conseil à l'unanimité accepte ces inscriptions à l'ordre du jour

Ordre du jour :

- 1 - Approbation PV du 7 octobre 2015
- 2 - CCI demande de dérogation temporaire au repos dominical 2015 et 2016
- 3 - CAB : fonds d'aides aux communes
- 4 - Taux taxe d'aménagement
- 5 - Convention de déneigement pour les voies communales
- 6 - Projet presbytère de la Baroche
- 7 - Forêt : programme des travaux 2015/2016
- 8 - Dossier AD'AP (Accessibilité personnes handicapées)
- 9 - Terrain communal : proposition d'achat
- 10 – Chauffage de l'école
- 11 – Aide aux devoirs
- 12 - Subventions aux associations
- 13- Questions et informations diverses

1 – Approbation du PV conseil du 7 octobre 2015

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 7 octobre 2015.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2015.

2 – CCI demande de dérogation temporaire au repos dominical 2015 et 2016

M. le Maire fait part au conseil du courrier reçu de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Territoire de Belfort concernant les demandes de dérogations pour les ouvertures des commerces les dimanches. La Loi Macron modifie le code du travail et donne pouvoir au Maire de déroger au principe de repos dominical dans la limite de 9 dimanches par an en 2015 et 12 à compter de 2016.

Les différentes organisations syndicales patronales et salariés ont donné un avis favorable pour les 4 ouvertures des 29 novembre, 6-13 et 20 décembre 2015, à l'acceptation de la CGT qui est contre l'ouverture dominicale des commerces.

La commune doit prendre un arrêté avant le 31 décembre 2015, M. le Maire demande au conseil de se prononcer sur la demande de dérogation temporaire au repos dominical 2015 formulée par la CCI.

Le conseil, par 12 POUR et 1 CONTRE (M. Germain BESANCON)

Valide les demandes de dérogation temporaire au repos dominical des salariés des commerces concernés pour la fin d'année 2015, le 29 novembre et les 6-13-20 décembre 2015.

3 – CAB : fonds d'aides aux communes

M. le Maire rappelle : dans le cadre du fonds d'aides aux communes, la CAB réserve une enveloppe de 120 000 € pour la commune sur la période 2015-2020. Une partie de cette aide financière pourrait être obtenue pour les travaux de réhabilitation du bâtiment situé 6 et 8 rue de la Baroche. La première tranche peut être évaluée à 90 000 €, l'aide de la CAB pour ce dossier va jusqu'à 60 % du montant HT.

Le Conseil, à l'unanimité, donne pouvoir au maire pour demander la subvention et signer tout document s'y rapportant.

DETR attribuée par l'état : le Maire rappelle que la commune a adressé une demande de subvention pour la rénovation et l'aménagement d'un atelier communal au 6 rue de la Baroche, pour un montant de 54 700 € HT. Aujourd'hui, le projet de l'atelier est transféré dans le bâtiment situé au 65 Grande Rue, le Maire propose et demande l'accord du Conseil pour reporter cette aide au titre de la DETR sur le bâtiment artisanal situé 65 Grande Rue. Les travaux prévus consistent à isoler la toiture, à installer des sanitaires pour le personnel technique et la transformer une partie en salle de réunion.

Le Conseil, à l'unanimité,

- décide de transférer cette aide au titre de la DETR sur les travaux du bâtiment communal sise Grande Rue
- autorise le maire à déposer une demande de subvention et à signer tout document s'y rapportant.

4 - Taux taxe d'aménagement

Le Maire expose : actuellement le taux de la taxe d'aménagement est fixé à 2% sur l'ensemble des zones de la commune. Le Maire rappelle que, dans certains cas, la commune pourrait être amenée à participer aux frais que nécessite la création des réseaux et des voiries situés dans les zones U ou AU. Aussi, et pour éviter une trop importante augmentation des impôts locaux, il propose au conseil de revoir à la hausse le taux de la taxe d'aménagement soit :

- de passer de 2 à 5 % sur l'ensemble des zones U et AU
- de fixer un taux de 15% sur les zones AU, sur lesquelles des travaux importants de réseaux et voirie devront être supportés par la commune.

Cette modification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016

Le Maire soumet ces propositions à l'ensemble des conseillers,

Après débat, le Conseil, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer une taxe de 5 % sur l'ensemble des zones U et AU du territoire communal, de maintenir l'exonération totale de la taxe pour les logements sociaux et les abris de jardin.

5 - Convention de déneigement pour les voies communales

Le Maire rappelle : la convention de déneigement liant la commune à l'entreprise CESCO signée en novembre 2014, est arrivée à terme. Elle était valable pour la période hivernale 2014/2015.

Il propose au conseil de renouveler cette convention pour un an et de stipuler qu'elle sera reconduite chaque année par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, 3 mois au moins avant son expiration.

Le Conseil à l'unanimité, autorise le Maire, à renouveler la convention selon les critères désignés ci-dessus.

6 - Projet presbytère de la Baroche

M. le Maire expose : lors du conseil syndical en date du 27 août dernier, M. Roger TOUPENCE (vice-président) a informé l'ensemble des élus du projet d'accord avec Territoire habitat concernant le bâtiment du presbytère à PHAFFANS et a présenté le dossier de la réhabilitation suggérée avec la création de 4 appartements.

Le conseil syndical propose que soit signé un bail emphytéotique d'une durée de 60 ans avec une participation du Syndicat intercommunal représentant l'ensemble des communes à hauteur de 24 000 € réparti au prorata du nombre d'habitants. Pour la commune de DENNEY cette décision impactera le budget communal 2016 à hauteur de 6 156 €. Certaines communes ne pouvant honorer la participation demandée, le syndicat propose de faire un emprunt à hauteur de 24 000 € pour financer la participation. Une commune propose le remboursement par le truchement des taxes encaissées par la commune qui héberge le Bâtiment. Le Maire rappelle aussi que le syndicat est en difficultés financières, un emprunt de 20 000 € est en cours afin de faire face aux différentes dépenses.

Après débat, sachant que la commune doit encore participer financièrement à cette opération, et dans l'attente de précisions sur l'appartenance du presbytère, l'ensemble des élus ne souhaitent pas se prononcer aujourd'hui sur le devenir du presbytère.

7- Forêt programme des travaux 2015/2016

M. le Maire laisse la parole à M. Stéphane ROMANO, responsable de la commission « Forêts ». Il informe que le programme des travaux concernant les forêts a bien été respecté, à savoir :

Parcelle 17 à Fontaine :

- travaux de cloisonnement sylvicole au broyeur et dégagement manuel,
- travaux de maintenance : entretien de parcellaire, mise en peinture.
- Affouage : 13 lots de 10 stères attribués pour la saison 2014/2015, sur la parcelle 17 à Fontaine.

Concernant le programme des travaux pour 2016 : le programme est en cours de préparation, plantation sur la parcelle 8 « les Gaudes » forêt située derrière le Bromont, coût estimé à environ 5 000 €, possibilité d'obtenir une subvention allouée pour toutes les plantations sur plus d'un hectare.

Le programme complet sera à étudier lors d'un prochain conseil municipal.

Affouage saison 2015/2016 prévu sur les parcelles 1 et 2 situées sous le fort de Roppe. Le marquage des parcelles se fera le samedi 14/11/2015 et le tirage au sort aura lieu le samedi 21/11/2015 en mairie.

M. Stéphane ROMANO propose de passer le stère de 8 à 9 € et de maintenir les mêmes garants, à savoir :

M. Jean SANZY, M. Georges CUENOT et M. Stéphane ROMANO

M. le Maire soumet ces propositions au conseil,

Après débat, le conseil à l'unanimité, décide

- de réaliser un affouage sur les parcelles 1 et 2 à ROPPE
- de fixer la taxe affouagère à 9 € le stère dès le prochain affouage
- de garder les mêmes garants.

8 - Dossier AD'AP (Accessibilité personnes handicapées)

M. le Maire expose : l'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

À compter de cette date, les gestionnaires des Établissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/ propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

Après une visite effectuée avec un responsable technique auprès du SIAGEP,

M. DE SOUSA Claude, a dressé la liste des travaux à prévoir sur les 3 années à venir, il est précisé la possibilité d'une aide du FIPHFP pour les financements allant jusqu'à 75% pour la mairie et les bâtiments atelier. Le Maire présente la liste aux élus, le conseil décide de réaliser les travaux désignés ci-dessous :

En 2016

Mairie :

- Sécuriser les escaliers pour les malvoyants : mise en place de bandes podotactiles x3 paliers (estimation 257,40 euros HT), repérage de contre marche (première et dernière), réaliser un prolongement de la main courante en bas de l'escalier.
- Mise en contraste des dispositifs de commande (interrupteur). Pour établir un contraste visuel entre le mur et l'interrupteur, afin de le rendre détectable par des personnes en situation de déficience visuelle (estimation 9,00 euros HT l'unité).
- Déplacer le radiateur électrique situé dans le couloir pour faciliter l'accès au PMR.
- Toilettes : **ajouter une poignée de tirage sur la porte (estimation 19,00 euros HT) et un pictogramme WC PMR mixte (estimation 8,70 euros HT)**. Nous instaurons des toilettes privés sans modification, pictogramme privé sur porte (estimation 9,90 euros HT).
- Accueil mairie : enlever la tablette sous le bureau pour permettre l'accès au PMR

Monument aux morts :

- Marquage au sol de deux places réservées au PMR et installation de panneaux (estimation des travaux 250,00 euros HT)

Ecole primaire :

- Prévoir des bandes de signalisation pour surfaces vitrées, entrée école (estimation 40,00 euros HT).
- Mise en contraste des dispositifs de commande (interrupteur). Pour établir un contraste visuel entre le mur et l'interrupteur, afin de le rendre détectable par des personnes en situation de déficience visuelle (estimation 9,00 euros HT l'unité).
- Toilettes handicapés : descendre la barre d'appui (déjà en place mais trop haute), descendre le distributeur de papier (également trop haut), rajouter une poignée de tirage sur la porte (estimation 19,00 euros HT) et pictogrammes WC PMR mixte (estimation 8,70 euros HT).

Périscolaire :

- Mise en place d'un panneau signalétique sur la porte de la cuisine du CLA pour indiquer l'accès aux PMR pour le périscolaire (estimation 7,30 euros HT).
- Toilettes handicapés : ajouter un pictogramme WC PMR mixte (estimation 8.70 euros HT).

Salle CLA :

- Toilettes handicapés femmes : ajouter une poignée de tirage sur la porte (estimation 19,00 euros HT) et un pictogramme WC femmes PMR (estimation 8.4 euros HT).
- Toilettes handicapés hommes : ajouter une poignée de tirage sur la porte (estimation 19,00 euros HT) et un pictogramme WC hommes PMR (estimation 8.40 euros HT).

Médiathèque :

- Sécuriser les escaliers pour les malvoyants : mise en place de bandes podotactiles x3 paliers (estimation 257,40 euros HT), repérage de contre marche (première et dernière marches),
- Prévoir des bandes de signalisation pour surfaces vitrées, porte salle informatique.
- Toilettes handicapés : rajouter une poignée de tirage sur la porte (estimation 19,00 euros HT).

En 2017 :**Ecole primaire :**

- Extérieur, rampe d'accès PMR non adaptée, largeur 1m au lieu de 1,20m, prévoir l'élargissement de la rampe avec un palier de repos. (non chiffré)

Médiathèque :

- réaliser un prolongement de la main courante en bas de l'escalier au deuxième niveau. (non chiffré)

En 2018 :**Mairie**

- Accueil mairie : mise en place d'un kit boucle magnétique, ce kit permet de faciliter la communication avec les personnes déficientes auditives. Pour cela il suffit que la personne appareillée positionne ses prothèses sur la position T ou MT. La voix de l'interlocuteur est captée par le microphone intégré et retransmise dans la prothèse. Les personnes non appareillées utiliseront le combiné intégré (estimation 345,00 euros HT).
- **Médiathèque :**
mise en place d'un kit boucle magnétique (idem que mairie, 345,00 euros HT)

Liste des travaux non retenus :**Mairie :**

- Accès à la salle d'honneur : réflexion soit sur la mise en place d'un monte-charge (32 000,00 euros), soit prévoir un autre lieu lorsque la situation le demande (présence d'une personne à mobilité réduite). Exemple : possibilité d'utiliser la salle de réunion du RDCh-
- Toilettes : modification PMR, abattre la cloison intérieure, rabaisser le lavabo.

Monument aux morts

Sécuriser les escaliers pour les malvoyants : contraste marche (632.00 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- décide l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité pour mettre en conformité ses ERP et IOP sur une durée de trois ans à compter de 2016
- autorise le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

9 - Terrain communal : proposition d'achat

La personne qui loue depuis plus de 15 ans un terrain communal situé rue du Bromont, nous a fait une nouvelle proposition d'achat d'une valeur 5 000 €. Ce terrain de 277 m² comprenant deux parcelles, l'une cadastrée A440 de 214 m² et l'autre A 445 de 63 m².

Ce terrain vient d'être retiré du domaine forestier communal, il n'est d'aucune utilité pour la commune. Sachant que ce locataire a toujours entretenu ce terrain, comprenant un talus pour la partie A445, le Maire propose d'accepter son offre.

M. Boudejema NACER n'est pas d'accord sur le principe que, suite à la proposition faite par le locataire, les autres propriétaires en limite de terrain ne soient pas consultés auparavant.

Le Maire demande à Mesdames SCANZI Sylvie et Françoise GARCIA (personnes ayant un lien familial avec le demandeur), de quitter la salle afin de ne pas prendre part au vote.

Le conseil par : 11 POUR et 1 ABSTENTION (M. Boudjema NACER) autorise le Maire à établir un acte administratif afin de lui céder le terrain cadastré A440 et A445 au prix de 5000 € TTC.

10 - Chauffage de l'école

M. le Maire signale que le chauffage de l'école est en panne, le chauffage au sol ne fonctionne plus, certaines pièces sont obsolètes. Dans l'immédiat pour remédier à ce problème, des radiateurs sont installés provisoirement dans les salles de classe. Une entreprise vient d'adresser en mairie une offre de prix d'un montant de 9 000.85 €, pour la rénovation de l'ancienne installation, il faudra prévoir également le coût des travaux effectués par un électricien, en attente du devis.

Le Maire souligne l'urgence à réparer et demande au conseil de l'autoriser à pallier rapidement à ce problème.

Le conseil à l'unanimité, autorise le Maire à signer tout document concernant la réparation de ce chauffage.

11 : aide aux devoirs en périscolaire

Le Maire laisse la parole à M. Bruno BIANCHI qui propose de mettre en place une aide aux devoirs aux enfants après les cours scolaires. Il propose de fixer un forfait de 10 € mensuel pour cette aide aux devoirs. Il précise que les devoirs des enfants ne seront pas contrôlés entièrement par le personnel encadrant, ils resteront sous la responsabilité des parents. Cette prestation pourrait se dérouler dans la salle située à côté du préau.

Mme Virginie GRUSS fait remarquer qu'il ne faut pas confondre étude surveillée et aide aux devoirs (**étude dirigée**), elle précise que pour être efficace une aide aux devoirs peut se faire uniquement avec un petit groupe d'enfants. Elle **aurait souhaité** avant d'ouvrir cette aide aux devoirs, qu'un document soit remis **à l'ensemble du conseil municipal** avec toutes les précisions sur le fonctionnement et le déroulement de cette aide aux devoirs accompagné de l'étude d'intérêt auprès des parents **afin que le conseil puisse voter en toute connaissance de cause**.

M. le Maire fait remarquer que cette proposition n'a pas été étudiée en commission, et au vu des questions soulevées, il propose de ne pas soumettre cette proposition au vote du conseil et de provoquer une réunion de la commission culture, sport et scolaire pour en débattre.

M. Bruno BIANCHI précise qu'il a déjà suffisamment étudié le projet. M. BIANCHI n'a pas apprécié cette proposition et quitte la séance à 23h15 et signale qu'il va présenter sa démission.

12 - Subventions aux associations

M. le Maire expose : Chaque année la commune attribue des subventions principalement aux associations locales. Il présente au conseil les différentes demandes de subventions locales reçues par les associations.

Le conseil à l'unanimité décide d'allouer les subventions aux associations locales suivantes :

- ADLCR : 500 € Association Denneysienne de Loisirs Créatifs et Récréatifs
- Amis de l'orgue : 100 € le but de cette association étant de réhabiliter l'orgue classé au patrimoine de l'église appartenant aux communes de la Baroche.
- Souvenir Français : 50 € pour l'entretien des tombes
- Sécurité routière : 50 € interventions sécurité notamment bus dans les écoles.

13 - Questions et informations diverses

M. le Maire signale que le syndicat de la Baroche va emprunter 20 000 € afin de solder des factures de fonctionnement. Après avoir pris connaissance du grand livre des dépenses et recettes depuis le début d'année, il a demandé au syndicat des copies de factures qu'il trouve très onéreuses.

La séance est levée à 23h30.

M. le Maire donne la parole aux personnes présentes dans la salle

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie.